

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Émis le 2 juin, à la suite de la réunion du 16 mai 2025

Reconstruction de l'escalier Redpath-Crescent—des Pins

A25-VM-03

Localisation :	Entre la rue Redpath-Crescent et l'avenue des Pins Ouest Arrondissement de Ville-Marie
Reconnaissance municipale :	Situé dans le site patrimonial cité du Mont-Royal (LPC ¹) Situé dans un secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle (Plan d'urbanisme) Situé dans un secteur d'intérêt archéologique (Plan d'urbanisme)
Reconnaissance provinciale :	Situé dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal (LPC) Situé dans l'aire de protection de la maison Ernest-Cormier (LPC) À proximité l'aire de protection de la maison Charles-G.-Greenshields (LPC)
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est l'instance consultative de la Ville de Montréal en matière de patrimoine (règlement 02-136). Il émet un avis favorable à la demande de la Division de l'aménagement des parcs et des actifs immobiliers de la Direction des travaux publics, de l'Arrondissement de Ville-Marie, conformément au paragraphe 8 de l'article 12.1 de son règlement.

CONTEXTE DE LA DEMANDE

Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a rencontré les représentants de l'Arrondissement de Ville-Marie relativement au projet de reconstruction de l'escalier reliant la rue Redpath-Crescent et l'avenue des Pins Ouest. L'avis du CPM est sollicité car l'escalier est situé sur le domaine public et dans le site patrimonial du Mont-Royal. Endommagé par l'érosion en lien avec la forte pente du site, l'escalier a été démoli en 2007 pour des raisons de sécurité et n'a jamais été reconstruit. Le projet vise à rétablir ce lien piéton, reliant le quartier et la montagne, dans un secteur à forte valeur patrimoniale et paysagère.

HISTORIQUE DU SITE ET LOCALISATION

Le site patrimonial du Mont-Royal (SPMR) est un lieu emblématique du territoire montréalais et son territoire urbain et naturel englobe une portion des flancs des trois sommets du mont Royal. Le site renferme plusieurs espaces verts, notamment le parc du Mont-Royal inauguré en 1876 selon les plans de l'architecte paysagiste Frederick Law Olmsted

¹ Loi sur le patrimoine culturel du Québec (LPC).

(1822-1903)². Les terrains de la boucle du Redpath-Crescent et l'emplacement de l'escalier Redpath-Crescent—des Pins sont lotis en 1912³ et l'escalier apparaît en 1915⁴ sur les plans anciens et il reliait notamment le quartier du Mille Carré Doré au mont Royal. Plus précisément, l'escalier relie la rue Redpath-Crescent et l'avenue des Pins Ouest (située en contrebas), est situé près des limites du parc du Mont-Royal et est inclus dans le site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal.



Plan de contexte urbain (l'escalier est représenté par le pointillé bleu).
Tiré du document de présentation de l'Arrondissement.

DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste à reconstruire cet escalier afin de rétablir cet axe piétonnier dans un secteur à forte valeur patrimoniale et paysagère, tout en respectant les normes actuelles. L'escalier doit également être reconstruit afin de permettre aux résidents de la copropriété adjacente, « Le Beardmore » (ancienne « Maison Frederick Newman Beardmore » sise au 1415, avenue des Pins Ouest⁵), d'y accéder depuis leur terrasse, afin qu'ils puissent rejoindre la voie publique en cas d'urgence, mais la Ville a confirmé que l'escalier ne doit pas être conçu comme une issue de secours conforme au code national du bâtiment. Le site est caractérisé par une forte pente, un couvert végétal dense, et des murs de soutènement privés adjacents. Plus précisément, le projet prévoit :

- La reconstruction d'un escalier qui sera en acier et bois avec seuils en granite (réf. escalier Thérèse-Casgrain);
- Le maintien de la connexion entre la rue Redpath-Crescent et l'avenue des Pins et les sentiers du parc;
- L'intégration paysagère, le maintien des arbres adjacents et le respect des normes du SGPMRS;
- L'intégration d'un éclairage à DEL discret, pour des questions de sécurité et pour limiter la pollution lumineuse.

² « Plan d'aménagement du parc du Mont-Royal », Frederic Law Olmsted, 1877. Source : Ville de Montréal, section des archives, cote : VM105-Y-1_0756-01. https://archivesdemontreal.com/documents/2018/03/01-VM105-Y-1_0756-01.jpg.

³ « Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes I », Chas. E. Goad, Co., ingénieurs civils, (1912) (Plate 21). Source: BANQ, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2244204?docref=Dy-cdQY-qJHAiyX6efXSUA>.

⁴ « Atlas of the City of Montreal and vicinity in four volumes II », Chas. E. Goad, Co., ingénieurs civils, (1915) (Plate 97). Source: BANQ, <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2246713?docref=Q3Lwm-9KJHSz4ScKmXrRfA>.

⁵ Source d'informations, Le site officiel du Mont-Royal, Maison Frederick Newman Beardmore (consulté le 22 mai), <https://montroyal.montreal.ca/batiment-residentiel/maison-frederick-newman-beardmore>



Esquisse – photomontage de l’escalier proposé

Source : document de présentation du projet préparé par Vlan paysages, daté de mai 2025



Escalier comparable en acier et platelage de bois

Source : document de présentation du projet préparé par Vlan paysages, daté de mai 2025

ANALYSE DES ENJEUX

Pour effectuer l’analyse et formuler un avis sur le projet de reconstruction de l’escalier Redpath-Crescent—des Pins, compris dans le Site patrimonial du Mont-Royal, le Conseil du patrimoine de Montréal s’est appuyé sur :

- La présentation du projet lors de la séance du 16 mai 2025.
- La documentation fournie par l’Arrondissement de Ville-Marie le 7 mai 2025, notamment :
 - Le document de présentation du projet préparé par Vlan paysages, daté de mai 2025;
 - Les plans techniques produits par *Vlan paysages* (architectes paysagistes), *latéral*. (ingénieurs en structure) et *IGF axiom* (ingénieurs électriques et civils), datés de septembre 2024.
- L’avis du 6 novembre 2023 du CPM (A23-SC-10) sur le réaménagement du flanc sud-ouest et des entrées Cedar du parc du Mont-Royal.

Le CPM est en mesure de juger du bien-fondé de cette intervention, laquelle s’inscrit en continuité des efforts entrepris pour accroître l’accessibilité au site patrimonial dans ce secteur. Il soulève toutefois certains enjeux patrimoniaux, urbanistiques et techniques et formule les commentaires suivants.

Pertinence de la reconstruction

D’emblée, le CPM juge pertinent de reconstituer ce lien reliant la rue Redpath-Crescent à l’avenue des Pins Ouest. Cette initiative contribue à restaurer une continuité piétonne, tout en réintégrant un aménagement typique dans ce paysage urbain et patrimonial. Cet escalier existait depuis au moins le début du 20^e siècle; sa reconstruction permettrait de rétablir un axe significatif entre le quartier résidentiel et le réseau de sentiers du mont Royal, notamment en prolongeant l’escalier situé au bout de la rue Redpath et qui s’arrête sur des Pins.

De plus, l'état actuel du site, marqué par des blocs de béton retenant un amas de terre et de pierres, dégrade l'apparence de cet endroit et contribue à la perte de repères du marcheur dans ce secteur.

En effet, l'accessibilité au parc pose un problème dans le flanc sud-ouest, tout le long des rues Cedar et des Pins. Le CPM avait d'ailleurs analysé avec grand intérêt un projet de réhabilitation des accès aux sentiers dans ce secteur en novembre 2023. À ce sujet, le CPM avait alors formulé une recommandation en faveur d'une intégration de cette intention de reconstruire cet escalier disparu dans le projet plus vaste touchant le flanc sud-ouest, et ce, par souci de cohérence, de concertation et de planification simultanée des chantiers.

Surveillance archéologique

Le CPM croit que malgré les excavations et remblais antérieurement réalisés sur le site, celui-ci mérite une grande vigilance, car ce secteur du mont Royal pourrait présenter un potentiel archéologique, notamment en lien avec une occupation autochtone. Il serait par conséquent important d'assurer une surveillance archéologique lors des travaux d'excavation reliés à la reconstruction de l'escalier. Cette mesure vise à prévenir toute perte d'information patrimoniale en cas de découverte fortuite.

Sécurité aux abords

La sécurisation du carrefour Cedar/des Pins pour les piétons qui convergent à cet endroit s'avère important aux yeux du CPM. Faisant l'objet d'une recommandation dans l'avis de novembre 2023, cette question doit être abordée dans un contexte où le raccordement de ces points d'accès avec des parcours et escaliers existants est susceptible d'accroître l'achalandage. De plus, et bien que les rues Cedar et des Pins ne soient pas très fréquentées par la circulation automobile dans ces tronçons, le caractère très boisé limite la visibilité et le croisement des deux rues et des deux escaliers au même endroit invite à réfléchir à un renforcement de la signalisation et des marqueurs au sol.

État des structures voisines

L'état du mur de soutènement adjacent, notamment celui de la copropriété Beardmore, a été identifié comme un risque potentiel. Les membres ont insisté sur la nécessité de compléter les études structurelles et de réaliser les interventions requises avant toute construction de l'escalier.

Harmonisation avec les escaliers existants du mont Royal

Le projet témoigne d'une volonté de respecter les caractéristiques propres aux escaliers du mont Royal, tant au niveau des matériaux (acier, bois, granite) que de la forme. Le CPM est favorable à l'harmonisation des normes de conception des équipements, aménagements et éléments de mobilier du parc.

De même, bien que ce modèle d'escalier réponde aux enjeux contemporains de sécurité, d'accessibilité et de durabilité, il y a parfois matière à ajustements selon le contexte. Dans ce cas, le caractère exigü du corridor de l'escalier, longeant un mur de pierre et couvert d'une abondante végétation, accentue les effets de l'humidité et de l'enneigement et questionne la pertinence d'ajouter des bandes antidérapantes ou des marqueurs visuels sur les marches. Le CPM salue le dispositif d'éclairage DEL discret dissimulé sous la main courante, évitant la pollution lumineuse et visuelle, tout en procurant un éclairage dirigé adéquat, sécurisant l'utilisation de l'escalier. De plus, des éléments de signalisation visuelle pourraient faciliter l'identification de cet accès au mont Royal afin d'éviter qu'il ne soit fréquenté que par les résidents de la rue Redpath-Crescent.

Travaux concertés avec le réaménagement du flanc sud-ouest

Il importe d'assurer le meilleur arrimage entre les différents projets d'aménagement dans le secteur, à commencer par ceux touchant les accès et les sentiers sur le flanc sud-ouest. Sans connaître l'échéancier de réalisation de ces autres interventions, une coordination entre l'arrondissement de Ville-Marie et le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports est jugée essentielle pour limiter l'impact des travaux et assurer l'appropriation attendue de ces nouveaux accès aux divers usagers du parc du Mont-Royal.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal accueille favorablement le retour de l'escalier reliant la rue Redpath-Crescent à l'avenue des Pins Ouest, un aménagement qui contribuera à rétablir un lien piétonnier entre la ville et le mont Royal. Ce projet s'inscrit dans une volonté de réintégrer un accès structurant au réseau de sentiers de la montagne, tout en respectant les caractéristiques patrimoniales du site. Il témoigne également d'un souci d'harmonisation avec les autres escaliers du parc du Mont-Royal, tant sur le plan du design que de l'intégration paysagère. En ce sens, le Conseil émet un avis favorable, mais formule les recommandations suivantes :

1. Assurer la mise en place d'une surveillance archéologique lors des travaux d'excavation à réaliser lors de la reconstruction de l'escalier.
2. Assurer la sécurité des piétons qui traversent au carrefour des rues Cedar et de l'avenue des Pins et envisager l'ajout de bandes antidérapantes ou des marqueurs visuels sur les marches.
3. Compléter les études structurelles sur les murs de soutènement adjacents et réaliser les travaux correctifs nécessaires avant le début du chantier.
4. Maintenir la cohérence du design avec les autres escaliers du parc du Mont-Royal, en utilisant les matériaux et détails de conception déjà définis.
5. Envisager une signalisation facilitant la visibilité et l'appropriation de cet accès public au mont Royal, en cohérence avec la toponymie, le caractère patrimonial du site et les normes de la Ville.
6. Coordonner cette intervention avec les autres projets d'aménagement dans le secteur, notamment ceux liés au réaménagement du flanc sud-ouest, afin d'assurer une vision d'ensemble cohérente.

Le président du Conseil du patrimoine de Montréal,



Denis Boucher

Le 2 juin 2025

Note adressée au demandeur :

Veillez vous référer au document « Suivi des recommandations » en annexe.

Il revient à l'Arrondissement ou au service responsable du dossier de joindre cet avis au sommaire décisionnel et de le communiquer au requérant et aux consultants externes, le cas échéant.